## **ADMINISTRATION**



## Arrêté municipal

Interdiction temporaire de la circulation pour une séance d'essai automobile Route de Mibois, Mignovillard

Le Maire de Mignovillard,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande présentée le 24 janvier 2023 par M. Alain GIROD, demeurant 3 bis rue du Processionnal à Mignovillard, d'effectuer une séance d'essai automobile en empruntant la route de Mibois (hors agglomération, entre le CER et la patte d'oie), le mercredi 25 janvier 2023 entre 16h et 19h,
- Considérant qu'il est nécessaire d'interdire temporairement la circulation à tous les véhicules sur la route de Mibois (hors agglomération, entre le CER et la patte d'oie) afin d'assurer la sécurité durant la séance d'essai automobile.

## ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup>: La circulation de tous les véhicules est interdite, dans les deux sens, sur la route de Mibois (hors agglomération, entre le CER et la patte d'oie), le mercredi 25 janvier 2023 entre 16h et 19h, afin d'assurer le bon déroulement et la sécurité d'une séance d'essai automobile du demandeur. Aucune déviation ne sera mise en place.
- Article 2 : La signalisation adaptée, sur laquelle sera affiché le présent arrêté, sera mise en place avant le début de la séance d'essai automobile puis retirée à son issue, sous la responsabilité du demandeur. Ce dernier s'assurera de l'absence de toute circulation sur la portion de route concernée, y compris en provenance des chemins adjacents.
- Article 3 : M. le Maire de Mignovillard et M. Alain GIROD, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 24 janvier 2023

Florent SERRETTE

Le Maire